

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUX  
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL  
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H  
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT  
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY  
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

**n°2026/149****COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER**

**Objet : ACQUISITION COMMUNE / SCI LA GRANGE D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LA COPROPRITE 760 ROUTE DU PARC A « LA GRANGE DES BERNARD »**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 23  
Pouvoirs : 6  
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE  
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com  
Bureau d'Etat Civil au Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10 JUIN 2026****N°2026/149***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier*

**ACQUISITION COMMUNE / SCI LA GRANGE  
D'UN LOCAL COMMERCIAL  
DANS LA COPROPRIETE 760 ROUTE DU PARC A « LA GRANGE DES BERNARD »**

---

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

La copropriété 760 route du Parc, cadastrée section E n°3193 d'une surface de 2 757 m<sup>2</sup>, est composée d'un centre de vacances appelé La Marelle, et de 2 appartements, datant des années 1950.

Cette parcelle est située en zone constructible UD du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), et en zone de risques faibles du Plan de Prévention des Risques naturels (P.P.R.n).

La SCI La Grange a informé la Commune de son souhait de vendre le centre de vacances, composé de 3 lots :

- lot n°1 correspondant à un garage (10/1000ème),
- lot n°2 correspondant à un hall d'entrée (2/1000ème),
- lot n°4 correspondant à un local à usage commercial (861/1000ème),

d'une surface totale d'environ 600 m<sup>2</sup>.

La SCI La Grange propose un prix de vente à 630 000,00 euros libre de toute occupation.

Les Services Fiscaux, dans un avis du 30 mars 2026, ont évalué ce bien à 620 000,00 euros avec une marge de négociation de 10%.

Après négociation, la SCI La Grange a fait part de son accord pour la vente du centre de vacances au prix de 600 000,00 euros, étant précisé que les frais de notaire seront supportés par la Commune.

**ENTENDU** l'exposé,

**CONSIDERANT** le potentiel de cette propriété située à proximité du Bourg pour réaliser des logements permanents,

**VU** l'avis des Services Fiscaux en date du 30 mars 2026,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et Foncier du 21 avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :



- **D'ACCEPTER** l'acquisition des lots n°1-2-4 de la copropriété 760 route du Parc appartenant à la SCI La Grange, libre de toute occupation, au prix de 600 000,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer tout document se rapportant à la décision adoptée, dont l'acte notarié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance  
jointe au Maire,

Morgane MARC'H



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX